



Le Bureau Instructeur Commun assure cette mission pour les 8 communes dotées d'un Plan Local d'urbanisme (Servières-Le Château, Argentat-sur-Dordogne) ou d'une Carte Communale (Albussac, Bassignac-le-Haut, Forgès, Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Martin-La-Méanne, Saint Privat).

Ce service mutualisé procède à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme via un logiciel métier intégrant les données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) de ces 8 communes membres et, il met à disposition des communes le logiciel et donc l'accès aux données (plans et informations),

Le logiciel permet à chaque commune d'accéder à ses données de manière unique et sécurisée, La Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI et doit s'appuyer sur ces données cadastrales dans le cadre de cette compétence sur l'ensemble des 30 communes,

Le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du Centre des Impôts Fonciers de Tulle souhaite que les communes autorisent la Communauté de Communes à récupérer, de manière centralisée, ces données en une seule fois afin de les intégrer au logiciel qui leur est mis à disposition, et les utiliser dans le cadre de sa compétence GEMAPI,

Le fait de centraliser les données permet à la Communauté de Communes et les communes de disposer gratuitement de ces données, ce qui permettra notamment au BIC de maîtriser ses coûts de fonctionnement,

La Communauté de Communes, en centralisant les données (EDIGEO et MAJIC), s'engage à les mettre à disposition des communes membres du BIC,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- approuve l'engagement de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne à centraliser les demandes des données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) qu'elle demandera chaque année auprès des services des Impôts Fonciers, et à les mettre à disposition des communes.

**o-O-o**

**Objet : Clôture du jardin de l'école.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis établis par l'entreprise Dieuzède Jean-Louis pour remplacer la longueur de clôture entre la pelouse de l'école et la parcelle voisine : le devis retenu est celui du remplacement du grillage par un grillage rigide « duralinox » fil 3,9 mm et hauteur 1,20 m (avec dessus arrondi) qui s'élève à 2.855,80 € TTC. Les poteaux existants seront conservés.

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

**Le Conseil Municipal aborde les points suivants :**

- Présentation d'un nouveau devis pour compléter les travaux de rénovation Eclairage Public déjà prévus dans le cadre du CRTE (participation communale estimée à 2.272,13 € HT). Pour cette tranche de travaux supplémentaire, la participation communale s'élèverait à la somme de 3.887,25 € HT. La décision sera prise au moment du montage du budget de l'année 2022 (à voir en fonction des priorités de travaux).
- Résumé des discussions abordées lors de la commission Voirie du 18 décembre concernant le projet du programme voirie 2022 : repérage des travaux de réfection voirie à effectuer et des priorités à mettre en place. Prochaine commission Voirie prévue le 4 janvier à 14 heures en présence de M. Couaillac, Corrèze Ingénierie.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :